

Numéro dans le SI local :	
Référence GESUP :	
Corps :	Professeur des universités
Article :	46-1
Chaire :	Non
Section 1 :	09-Langue et littérature françaises
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Langue et littérature du Moyen Âge
Job profile :	The professor recruited will teach Old French and medieval literature. He or she will supervise Master's degrees, and PhDs. His or her research work will be part of the Plurielles research team. He or she will be expected to take on administrative responsibilities.
Research fields EURAXESS :	Literature
Implantation du poste :	0331766R - UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
Localisation :	PESSAC
Code postal de la localisation :	33600
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	.
	. - .
Contact administratif :	GHODBANI HANANE
N° de téléphone :	Gestionnaire RH
N° de Fax :	0557121571
Email :	. drh-enseignants@u-bordeaux-montaigne.fr
Date de saisie :	
Date de dernière mise à jour :	
Date de prise de fonction :	01/09/2024
Date de publication :	21/02/2024
Publication autorisée :	NON
Mots-clés :	littérature ; linguistique ;
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	UFR HUMANITES
Référence UFR :	
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	202224142A (202224142A) - UR 24142 - Plurielles Langues, littératures, civilisation
Application Galaxie	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANT-CHERCHEUR 2024
POSTE n° 09PR0086

Nature de l'emploi	Professeur des universités
Nature du concours (articles 26 ou 46 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié)	Article 46-1°
Spécificité du poste	Langue et littérature du Moyen Âge
Section CNU	09_ Langue et littérature françaises
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, 33607 Pessac
Etat du poste	Vacant
Date de prise de fonctions	01/09/2024
Résumé du poste en anglais	The professor recruited will teach Old French and medieval literature. He or she will supervise Master's degrees, and PhDs. His or her research work will be part of the Plurielles research team. He or she will be expected to take on administrative responsibilities.
Euraxess research fields	Literature ; linguistics
Enseignement	<p>Le ou la Professeur.e recruté.e devra enseigner l'ancien français, la littérature médiévale et l'histoire du livre, à tous les niveaux de la Licence (L1-L3 Lettres, L1-L3 Lettres classiques, L3 Métiers de l'écrit et de l'intermédialité) et du Master (Master Recherche en Etudes Littéraires et Master MEEF). Il ou elle devra également assurer les cours aussi bien de langue que de littérature dans le cadre de la préparation aux agrégations de Lettres modernes et classiques ; une expérience de l'enseignement de la langue est nécessaire, si possible au niveau agrégation.</p> <p>Il ou elle assurera également l'encadrement de mémoires de Master et de doctorat, en langue et littérature médiévales.</p> <p>La maîtrise des outils numériques tels que Moodle est attendue.</p>

<p>Recherche</p>	<p>Le ou la collègue recruté.e s'intégrera dans l'unité de recherche Plurielles (UR 24142), dont le projet scientifique est construit autour des langues, littératures et civilisations, abordées notamment avec la problématique des transferts linguistiques et culturels et de la transmission des patrimoines immatériels et littéraires. Il/ elle inscrira ses recherches dans l'une des équipes internes qui composent l'UR, en particulier le LaPRIL, qui regroupe plusieurs chercheurs en langue, littérature et culture médiévales. Il/elle viendra d'autre part renforcer en priorité les recherches menées dans les thèmes transversaux de l'UR « Traduction, plurilinguisme et cosmopolitisme » et « Poétique et théorie littéraire », sans exclusion des autres thèmes transversaux de Plurielles : « Patrimoine, éducation, construction des identités », « le genre en question(s) » et « Arts et intermédialités ». Pour plus de précision sur l'organisation de Plurielles et les travaux en cours, voir : https://plurielles.u-bordeaux-montaigne.fr</p>
<p>Responsabilités pédagogiques et collectives envisagées</p>	<p>Il est attendu que le Professeur participe à la vie de l'équipe en assurant les diverses responsabilités pédagogiques et collectives qui pourront lui être confiées</p> <p>Le ou la collègue recrutée sera ainsi amené(e) à exercer des responsabilités administratives au sein de l'UFR ou du Département. Parmi celles-ci la responsabilité d'une formation (licence ou master), la direction d'une structure (section de littérature française, Département ou UFR) ou encore l'accueil de professeurs étrangers.</p>
<p>Contact/informations</p>	<p>Nous rappelons aux candidats qu'ils ne peuvent pas communiquer sur le poste avec les membres du comité de sélection avant le processus de recrutement.</p> <p>Pour toute demande d'information vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la direction de l'UFR et l'UR concernées :</p> <p>Alexandre Péraud : alexandre.peraud@u-bordeaux-montaigne.fr Tél. : 05 57 12 46 90</p> <p>Et de la direction de l'UR Plurielles :</p> <p>Florence Boulerie : florence.boulerie@u-bordeaux-montaigne.fr</p>
<p>Rappel des missions générales liées au statut des enseignant(e)s – chercheur(e)s</p>	<p><i>Art 2et 3 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.</i></p> <p>Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article <u>L. 123-3</u> du code de l'éducation ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article <u>L. 112-1</u> du code de la recherche. Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, ils jouissent, conformément aux dispositions de l'article <u>L. 952-2</u> du code de l'éducation, d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité.</p>

	<p>Les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées. Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie.</p> <p>Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production. Ils participent aux jurys d'examen et de concours.</p> <p>Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires.</p> <p>Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission des connaissances et à la formation à la recherche et par la recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale. Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les statuts des établissements.</p>
<p>Préconisations recherche</p>	<p>Il est attendu des candidat.e.s une expérience à l'internationalisation (séjours de recherche à l'étranger, publications dans des revues internationales référencées du domaine, notamment en anglais). De même, pour contribuer aux appels à projets des équipes, de l'établissement, ou pour en proposer eux-mêmes, on attendra que les travaux des futur.e.s recruté.e.s puissent s'inscrire dans les grands défis sociétaux ou environnementaux contemporains ou dans les grands enjeux de la recherche, tels qu'ils figurent dans les axes de la Stratégie nationale de la recherche, ou dans les plans d'action des AAP nationaux et internationaux (ANR, ERC). Le/la futur.e recruté.e devra aussi faire part de sa capacité à participer à des réseaux de recherche, nationaux et internationaux et à rechercher des partenariats. Il/elle contribuera ainsi au renforcement de l'activité scientifique de l'établissement et à sa visibilité. Il/elle encadrera les doctorant.s et masters.</p> <p>En plus des éléments ci-dessus et des attentes concernant l'encadrement doctoral, il est attendu de futur PR qu'il ou elle fasse état d'une expérience dans le montage des projets de recherche sur les AAP régionaux, nationaux et internationaux.</p>